

COMPÉTENCES

Que fait l'Agglo pour vous ?

Pour remplir ses missions de service public, l'Agglo du Grand Guéret exerce, en lieu et place des 25 communes membres, trois types de compétences :

- obligatoires > décidées par la loi ;
- supplémentaires > quatre compétences choisies par le conseil communautaire sur une liste de sept, décidée par la loi ;
- facultatives > transférées librement par les communes membres à la Communauté d'Agglomération.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Le cycle de l'eau (eau potable, assainissement, eaux pluviales urbaines, Gemapi)



Le développement économique



La politique de la ville



L'aménagement de l'espace communautaire (documents d'urbanisme, organisation de la mobilité)



La collecte et le traitement des déchets ménages et des déchets assimilés (exercés par Evolis23 suite à l'adhésion de l'Agglo au Syndicat Mixte)



Le logement et l'habitat



LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- L'aménagement et la gestion d'immobiliers pour la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- L'élaboration d'une charte forestière
- Le Tiers-lieu « La Quincaillerie »
- La réalisation d'études de diagnostic territorial foncier agricole
- La gestion de l'Aire des Monts de Guéret
- La gestion du Parc animalier, de la Station Sports Nature des Monts de Guéret, de l'arboretum en forêt de Chabrières
- La gestion de la fourrière canine
- La gestion d'un crématorium situé sur la commune d'Ajain (déléguée à la société OGF)

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire



La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie



La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire



L'accueil des gens du voyage



La Petite enfance



Grand Guéret

La lettre

Printemps 2026

www.agglo-grandgueret.fr

Édito

En votant pour les municipales, vous avez également élu des conseillers communautaires.

Le 16 avril avait lieu le premier Conseil communautaire de la mandature destiné à élire le nouveau président et l'équipe des vice-présidents(e)s. La confiance qui m'a été accordée de me confier la présidence est un honneur et une responsabilité.

« Je souhaite mettre en place une gouvernance apaisée et sereine pour que l'écoute, la transparence et le respect guident les débats et que les travaux de votre Agglo bénéficient de manière équitable aux 25 communes et à vous, habitantes et habitants de notre territoire. »

Je mettrai dans cette présidence la même détermination que celle qui a été la mienne au poste de premier vice-président en charge des finances et des marchés publics lors de la précédente mandature, et j'assurerai par ma connaissance des dossiers une continuité fluide.

De nombreux projets ont été lancés lors de la précédente mandature et j'aurais à cœur de les mener à bien, en lien avec les agents de l'Agglo. J'aimerais ici saluer l'engagement, l'expertise et le sens du service public des services de l'Agglo dont le rôle indispensable est de mettre en œuvre les politiques publiques que nous, élu(e)s, définissons.

Je souhaite également rendre hommage à mes prédécesseurs. André Lejeune d'abord qui fut à l'origine de cet EPCI. Par son engagement et son action, c'est un modèle. Michel Vergnier ensuite qui a fait évoluer notre établissement en



Communauté d'Agglomération. Éric Correia, enfin, le Président sortant. Son dernier mandat, commencé durant la crise covid et qui s'est terminé dans un contexte national et international inquiétant, a néanmoins permis des travaux structurants pour notre territoire.

Nous avons lancé un plan climat (PCAET) pour adapter notre territoire aux enjeux du changement climatique, et ils sont nombreux. Il devra se poursuivre.

Nous avons entamé le travail sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui doit nous aider à protéger notre territoire et à harmoniser nos pratiques en matière d'aménagement.

Il en est de même sur la forêt avec la relance de notre charte forestière. J'ai souhaité que ces deux sujets soient portés par une Vice-Présidence à l'urbanisme et à la forêt. Ce sont des sujets dont l'importance nécessite qu'ils soient partagés largement avec l'ensemble des communes.

« Le développement économique et la création d'emplois sont indispensables à l'attractivité de notre territoire et l'accueil de nouveaux habitants. »

Pendant 6 ans, nous avons travaillé sur notre capacité à accueillir des entreprises et des porteurs de projets, comme à accompagner les entreprises, les commerçants et artisans déjà implantés. Pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants, nous avons également développé une offre autour du transport et de la mobilité douce, de l'habitat, de la petite enfance, des loisirs et de la culture. Quant aux travaux du futur centre aquatique, ils démarreront à l'automne, c'est un des chantiers clés de ce début de mandat.

L'offre de santé va pouvoir s'étoffer avec la nouvelle maison de santé qui ouvrira à l'été. La santé et l'accès aux soins est un enjeu primordial pour notre territoire, l'Agglo doit en être un acteur majeur.

Dans le domaine du cycle de l'eau, nous avons mis en place un plan pluriannuel d'investissement qu'il faudra poursuivre pour protéger durablement l'accès à l'eau, à un prix maîtrisé, et préserver notre ressource en eau. Le Syndicat des Eaux Creusoises a également pour mission de garantir, pour ses membres dont l'Agglo fait partie, la sécurisation quantitative et qualitative de la ressource eau. Nous continuerons d'y participer activement.

Autant d'actions initiées lors du précédent mandat et qui se poursuivront.

Nous aurons également à prendre de nouvelles décisions, à initier de nouveaux projets, à préparer notre territoire aux enjeux futurs pour qu'il continue de vivre, d'attirer et que nos jeunes puissent envisager leur avenir ici !

Dans les priorités nouvelles du mandat, j'ai souhaité que nous nous dotions d'un pacte de gouvernance. Il permet d'associer les communes au fonctionnement intercommunal et à la définition d'un projet de territoire avec une vision prospective et une feuille de route. Associer pleinement les communes au fonctionnement de notre Agglo est un sujet qui me tient à cœur.

« J'ai confiance, je suis convaincu qu'avec ce nouveau conseil communautaire, nous saurons relever les défis qui nous attendent, défendre les valeurs de l'intercommunalité et construire l'avenir de notre territoire. »

Bonne lecture.

Éric BODEAU,
Président de l'Agglomération
du Grand Guéret

Suivez-nous sur les réseaux !



Grand Guéret - La lettre - Printemps 2026 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en mai 2026.
ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric BODEAU - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret.
Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Agglo du Grand Guéret / JM. PERICAT / A. OVERTON / Ville de Guéret / fiatart / macrovector_official / upkyak / macrovector / pch.vector / johnstocker / lesyaskripak / vectorjuice / juicyfish / brgfx / studiogstock / tartila / Freepik. Impression : Imprimerie George Sand (36) - Tirage : 16 100 exemplaires.
Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Jouillat - Mazeirat - Montaigu-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guéretois - Saint-Silvain-Montaigu - Saint-Sulpice-le-Guéretois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.





Vos 51 nouveaux Conseillers Communautaires

LE PRÉSIDENT



Éric BODEAU
(Maire de Saint-Sulpice-le-Guéretois)
Président

LES 12 VICE-PRÉSIDENT(E)S



Marie-Françoise FOURNIER
(Maire de Guéret)
1^{ère} Vice-Présidente en charge de la politique de la ville



Guillaume VIENNOIS
(Guéret)
2^e Vice-Président en charge du développement économique



Marie-France DALOT
(Maire de Glénic)
3^e Vice-Présidente en charge des finances et des marchés publics



Jean-Luc BARBAIRE
(Saint-Vaury)
4^e Vice-Président en charge des travaux et du centre aquatique



Patrick ROUGEOT
(Maire de Saint-Léger-le-Guéretois)
5^e Vice-Président en charge des transports et de la mobilité



Alex AUCOUTURIER
(Maire de Saint-Yrieix-les-Bois)
6^e Vice-Président en charge des ressources humaines et de la petite enfance



Henri LECLÈRE
(Guéret)
7^e Vice-Président en charge de l'habitat, de l'urbanisme, du PLUI et de la forêt



Élisabeth CHIOZZINI
(Sainte-Feyre)
8^e Vice-Présidente en charge du tourisme, des sports nature et du Parc Animalier



Laurent RIVIÈRE
(Guéret)
9^e Vice-Président en charge du cycle de l'eau



Isabelle FANTIN
(Maire de La Chapelle-Taillefert)
10^e Vice-Présidente en charge de la lecture publique



Sylvie BOURDIER
(Guéret)
11^e Vice-Présidente en charge du développement durable



Lucette CHÉNIER
(Maire de Bussière-Dunoise)
12^e Vice-Présidente en charge du tiers-lieu, de l'ESS et des politiques territoriales

LES 5 DÉLÉGUÉS



Gilles BRUNATI
(Guéret)
1^{er} Délégué à la mutualisation



Jean-Claude LABESSE
(Saint-Sulpice-le-Guéretois)
2^e Délégué à la charte forestière



Didier MÉRIGUET
(Maire de Montaigut-le-Blanc)
3^e Délégué au pacte fiscal et financier



Jean-Michel ROBERGE
(Maire de La Brionne)
4^e Délégué au Plan Climat Air Énergie Territorial



Maxime BEYRAND-MOREAU
(Guéret)
5^e Délégué à la politique locale du commerce

LES 33 AUTRES CONSEILLER(E)S COMMUNAUTAIRES



Thomas Marty
(Maire d'Ajain)



Franck ROUSSILLAT
(Maire d'Anzême)



Clément DAUBY
(Maire de Gartempe)



Véronique FERREIRA DE MATOS
(Guéret)



Erwan GARGADENNEC
(Guéret)



Corinne TONDUF
(Guéret)



Yaya MBALLO
(Guéret)



Maria COLOMB-AUDRAS
(Guéret)



Sarah CASTILLE
(Guéret)



Fahousia HOUMADI
(Guéret)



Olivia BOULANGER
(Guéret)



Didier HOELTGEN
(Guéret)



Éric CORREIA
(Guéret)



Coralie BONNIN
(Guéret)



Bernard DEVENAS
(Guéret)



Thierry DELAITRE
(Guéret)



Marion TAORMINA
(Guéret)



Denis ÉLOY
(Maire de Jouillat)



Jean-Luc MÉCHIN
(Maire de Mazeirat)



Rémy ROBIN
(Maire de Peyrabout)



Jacky TIXIER
(Maire de Saint-Christophe)



Laurence JOUSSEAUME
(Maire de Saint-Éloi)



François BARNAUD
(Maire de Saint-Fiel)



Jean-Marc NIQUET
(Maire de Saint-Laurent)



Patrice PINLON
(Maire de Saint-Silvain-Montaigut)



Annie DEVINEAU
(Saint-Sulpice-le-Guéretois)



Nathalie VINZANT
(Saint-Vaury)



Xavier BIDAN
(Maire de Saint-Victor-en-Marche)



Franck RÉJAUD
(Maire de Sainte-Feyre)



Didier PRIVAT
(Sainte-Feyre)



Patricia GODARD
(Sainte-Feyre)



Annie ZAPATA
(Maire de La Saunière)



Yvette MASSICARD
(Maire de Savennes)

Comment fonctionne l'Agglo ?

Toutes les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sont représentées. Les 51 conseillers communautaires sont issus des 25 conseils municipaux du territoire et ont été élus au suffrage universel direct lors des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars derniers. Le conseil communautaire se réunit en séance plénière une dizaine de fois dans l'année pour décider des projets à mener. L'exécutif est élu par le conseil communautaire. Il comprend un président, 12 vice-président(e)s et 5 délégués en charge de dossiers particuliers. Environ 170 agents travaillent pour mettre en œuvre ces décisions. Ils sont répartis au sein d'une dizaine de directions placées sous l'autorité de la Directrice générale des services. Chacune se décline en services, en lien avec les compétences exercées par l'Agglo sur son territoire (voir page 4).

EN SAVOIR PLUS :

www.agglo-grandgueret.fr

